COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L 'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges AFONSO, Maire.

Présents : M AFONSO Georges, M MESTRE Jean-Michel, M PEYRONIE Pascal, M MAIGNAN Bruno, Mme MAS Nathalie, Mme LAURENCO Chrystelle, Mme OLIVIER Sophie, M MOUZAT Damien, M CHAVIGNÉ Jean-Paul, Mme JEANCENEL Marie-Laure.

Absents : Mme MANIERE Jeannine, procuration donnée à M PEYRONIE Pascal ; Mme SERVIER TUNNO Isabelle, procuration donnée à Mme OLIVIER Sophie ; M CLAVEL Yves, procuration donnée à M MAIGNAN Bruno ; Mme FAYAT Rosine, procuration donnée à Mme MAS Nathalie ; M BOUCHAREL Jean-Luc, procuration donnée à M CHAVIGNÉ Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M PEYRONIE Pascal.

Ouverture de la séance à 18h30.

Présentation et approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 13/10/2026.

Le Conseil Municipal poursuit par l'ordre du jour de la séance.

N° ORDRE : 01 – Eglise de Favars – Travaux urgents Tranche 1 – Choix de l'entreprise pour le lot n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulé de l'appel d'offres, en procédure adaptée, portant sur les travaux urgents de sécurisation et stabilisation de l'église Saint Pierre, lancé le vendredi 31 juillet 2026 avec réception des offres au 11 septembre 2026, à 16h.

Le lot n°3 – couverture et désamiantage - a alors été infructueux et relancé le mardi 15 septembre 2026, avec réception des offres au vendredi 9 octobre 2026, à 12h.

La commission des travaux s'est réunie le lundi 12 octobre 2026 pour l'ouverture des plis et constate l'offre de la SCOP BLANCHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre du Lot n°3 comme suit :
  - Lot n°3 – couverture / désamiantage : SCOP BLANCHON pour un montant de 37 495.30HT – 44 994.36€ TTC,
- donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents, pour la réalisation de ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 45.

Fait à Favars, le 27/10/2026

Le Maire, AFONSO Georges

